

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
de la Commune de ST GERVAIS SUR ROUBION
1 – 2023 / N° 5

Envoyé en préfecture le 24/02/2023
Reçu en préfecture le 24/02/2023
Publié le 24/02/2023
ID: 1026-212603054-20230221-1_2023_5-DE

SEANCE du 21 FEVRIER 2023

Nombre de membres en exercice : 14
Nombre de membres présents : 12
Nombre de suffrages exprimés : 13
VOTES : Contre : 0 Pour : 13 Abstention : 0
Date de la convocation : 11.02.2023

L'an deux mil vingt-trois et le vingt et un février à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. ANDEOL Hervé, Maire.

Présents : ANDEOL Hervé, BONNET Annick, CARMICHAEL Benoit, ROUZET Christelle, BROCHIER Nicolas, MINDER Pascale, REBOUL Grégory, VIALATTE Jacky, ULIN Nicolas, DESPEYSSE Jocelyne, LAMBERT Daniel, MANENT Corinne

Absentes excusées : VIAL Anne-Claire donne procuration à ANDEOL Hervé
LASSAGNE Cécile

Objet : Participation à la protection sociale complémentaire

Vu le Code général des collectivités territoriales ;
Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant sur les dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;
Vu la loi n°2007-148 du 2 février 2007 de modernisation de la fonction publique et notamment son article 39 ;
Vu la loi n°2009-972 du 3 août 2009 relative à la mobilité et aux parcours professionnels dans la fonction publique et notamment son article 38,
Vu les dispositions du décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents ;
Vu la délibération du 5 novembre 2012 attribuant une participation mensuelle (50% depuis 2008) à compter du 1^{er} janvier 2013, dans le cadre de la procédure dite de *labellisation*, à la couverture de prévoyance souscrite de manière individuelle et facultative par les agents de la commune,
Vu la délibération du 28/10/2019 acceptant l'adhésion à la convention de participation garanties prévoyance signée avec IPSEC du groupe Malakoff-Médéric-Humais suite au marché lancé par le CDG26.

LE CONSEIL MUNICIPAL à l'unanimité et après en avoir délibéré :

A l'unanimité et après en avoir délibéré :

- **Décide** de verser une participation mensuelle à tout agent de la commune ayant adhéré au contrat de prévoyance complémentaire, soit à compter du 1^{er} janvier 2023 :

Alexandra BONNET, Adjoint administratif principal 1^{ère} classe : 20 €

Lucie DA SILVA SANTOS, Adjoint administratif principal 2^{ème} classe : 18 €

Stéphane FALLAY, Adjoint technique :	13 €
Laetitia GRUNDIG, Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe :	22 €
Joan LEMITRE, Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe :	19 €
Christel MARTIN, Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe :	15 €
Johanna MAZET, Adjoint technique :	16 €
Christine POULET, Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe :	18 €
Angélique SALABELLE, Adjoint technique :	16 €
Caroline TACK, ATSEM principal de 1 ^{ère} classe :	12 €

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an que dessus.
Pour extrait conforme
A St Gervais sur Roubion, le 23.02.2023

Le Maire
Hervé ANDEOL



Certifiée exécutoire, compte tenu de la
Publication le 24.02.2023
Et de la réception en Préfecture le 24.02.2023

Le Maire

